

Budget Participatif : Déposer un projet

Vous avez la possibilité de soumettre votre projet du 1er mai au 15 juin 2023 via le formulaire ci-dessous.

Avant de débiter la rédaction du formulaire, assurez-vous d'avoir pris connaissance de l'ensemble des règles et explications relatives à ce dispositif (voir règlement).

Conditions principales de participation :

- Avoir plus de 14 ans
- Déposer un projet d'investissement (ex : la création d'un jardin public est de l'investissement alors que son entretien (taille, tonte...) relève des dépenses de fonctionnement)
- Coût maximal du projet : 30 000 €
- Le projet doit relever des compétences de la Ville
- Le projet doit être localisé sur le territoire d'Epernay, avoir une utilité publique, être d'intérêt collectif et respecter la notion de Développement durable.



Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.

Contact

Renseignements :

Service de proximité

Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr

Tél. : 03 26 53 36 05